

DÉPARTEMENT DU TARN  
 ARRONDISSEMENT DE  
 CASTRES



Parc Georges Spénale  
 81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE  
 Tél : 05.63.40.22.00  
 Email : [mairie@ville-saint-sulpice-81.fr](mailto:mairie@ville-saint-sulpice-81.fr)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 26 janvier 2026**

**Délibération n° DL-260126-003**

**Objet : Travaux de restructuration de la salle  
 Polyespace - Clôture de l'autorisation de programme  
 et crédits de paiement (AP/CP)**

Date de la convocation :  
**20 janvier 2026**

Conseillers en exercice : 29  
 Présents : 23  
 Procurations : 4  
  
**Votants : 27**  
**Pour : 23**  
**Contre\* : 4**  
 (\* Liste « Saint-Sulpice Demain ! »  
 Mme Isabelle MANTEAU  
 (procuration), M. Julien LASSALLE,  
 M. Stéphane FILLION et M.  
 Maxime LACOSTE).

**Vote à la majorité**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

**Présents :** M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Laurent SAADI, Mme Nathalie MARCHAND, M. Maxime COUPEY, Mme Laurence BLANC, MM. Stéphane BERGONNIER et Bernard CAPUS, Adjoints – Mmes Bernadette MARC et Andrée GINOUX, M. Alain OURLIAC, Mme Marie-Claude DRABEK, MM. Jean-Pierre CABARET et Christian RIGAL, Mme Laurence SÉNÉGAS, MM. Nicolas BÉLY et Benoît ALBAGNAC, Mme Muriel PHILIPPE, M. Cédric PALLUEL, Mme Nadia OULD AMER et MM. Julien LASSALLE, Stéphane FILLION et Maxime LACOSTE.

**Excusés :** M. Christian JOUVE (procuration à M. Cédric PALLUEL), M. Jean-Philippe FÉLIGETTI (procuration à M. Jean-Pierre CABARET), Mme Emmanuelle CARBONNE (procuration à Mme Nathalie MARCHAND), Mme Isabelle MANTEAU (procuration à M. Julien LASSALLE), Mme Valérie BEAUD.

**Absent :** M. Sébastien BROS.

**Secrétaire de séance :** Mme Andrée GINOUX.

A la demande de M. le Maire, Mme Laurence SÉNÉGAS, Conseillère municipale, indique à l'Assemblée que par délibération n° DL-250410-041 du 10 avril 2025, celle-ci a procédé à la modification de l'autorisation de programme et crédits de paiements (AP/CP) n° 2022-1 relative aux travaux de restructuration de la salle Polyespace comme suit :

N°AP	Libellé	Montant de l'Autorisation de programme (TTC)	Paiements réalisés 2022	Paiements réalisés 2023	Paiements réalisés 2024	Crédits de paiements 2025	Crédits de paiements 2026	Crédits de paiements 2027
2022-1	Restructuration de la salle Polyespace et construction de vestiaires sportifs	7 507 379,77 €	92 391,06 €	204 015,10 €	335 081,28 €	850 000,00 €	3 500 000,00 €	2 525 892,33 €

Recettes :

- Europe : 159 650,00 €
- Etat (DETR) : 1 740 555,90 €
- Agence Nationale du Sport : 48 525,70 €
- Région Occitanie : 400 000,00 €
- Département du Tarn : 894 540,80 €
- Fédération Française de Football : 20 000,00 €
- Communauté de Communes Tarn Agout : 400 000,00 €

Compte tenu de l'évolution du portage de l'opération et de la mise en œuvre d'un contrat de partenariat signé avec l'ARAC Occitanie, il convient de procéder à la clôture de l'AP/CP retracant les phases d'études et les travaux de démolition de la salle actuelle

N°AP	Libellé	Montant de l'Autorisation de programme (TTC)	Paiements réalisés 2022	Paiements réalisés 2023	Paiements réalisés 2024	Paiements réalisés 2025	Total Réalisé
2022-1	Restructuration de la salle Polyespace et construction de vestiaires sportifs	7 507 379,77 €	92 391,06 €	204 015,10 €	335 081,28 €	414 773,02 €	1 046 260,46 €

Le Conseil Municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil municipal n° DL-220927-0105 du 27 septembre 2022 confiant à la SPL ARAC la maîtrise d'ouvrage déléguée par mandat pour la démolition et la reconstruction de la salle polyvalente dénommée Polyespace ;
- Vu la délibération n° DL-220127-003 du 27 janvier 2022 portant sur l'Autorisation de programme et Crédits de paiements n° 2022-1 liée à la restructuration de la salle Polyespace, modifiée ;
- Vu la délibération n°DL-251118-126 du 18 novembre 2025 approuvant la conclusion dudit marché de partenariat ;
- Vu l'avis de la Commission municipale « Administration Générale / Prévention Sécurité » du 14 janvier 2026 et ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- Considérant que les travaux de restructuration comprenant les phases d'études et les travaux de démolition de la salle actuelle sont achevés et que l'ensemble des situations financières sont désormais acquittées pour un montant total réalisé de 1 046 260,46 € ;

**DÉCIDE,**

- De clôturer l'Autorisation de Programme / Crédit de Paiement (AP/CP) n° 2022-1 relative à la réalisation de travaux de restructuration de la salle Polyespace et la construction de vestiaires sportifs.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus,  
 Pour extrait conforme,

Le Maire,



Raphaël BERNARDIN



La Secrétaire de séance,



Andrée GINOUX

*Délai et recours*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.